

CONDITIONS D'ACCÈS A LA VACCINATION COVID-19

Depuis quelques jours, au centre de vaccination, nous réfutons entre 1 ou 2 patients qui viennent suite à une inscription mairie, qui n'ont ni l'âge, ni certificat médical de priorité.

Les conditions d'accessibilité au centre de vaccination sont les suivantes :

- Toutes personnes **âgées de 75 ans ou plus** (à la date de RDV dans le centre, et non dans leur 74ème année).
- Tous patients :
 - ✓ atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
 - ✓ atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - ✓ transplantés d'organes solides ;
 - ✓ transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - ✓ **atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes** ;
 - ✓ atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ;
 - ✓ atteints de trisomie 21.